



## → LA DÉCLARATION DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS @DISTANCE

Une matinée pour comprendre et réaliser la DOETH.

1 matinée - 210 € HT

### → OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les enjeux de la déclaration
- ✓ Comment réaliser la déclaration dans sPAIEctacle® / La PAIE® ?

### → PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Personne en charge de réaliser la DOETH

### Plan de formation

#### Effectif • 7 à 10 participants

- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- La réforme de la loi entrée en vigueur le 01/01/20
- Les différents effectifs en jeu
- Qui est un travailleur handicapé ?
- Les règles de calcul de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- La calcul de la contribution
- Les sanctions du non-respect de l'obligation
- La déclaration via la DSN
- Comment remplir la déclaration dans sPAIEctacle® ?



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

→ Remise d'un support écrit  
→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes  
→ Évaluation par QCM

### → PRATIQUE

#### Intervenants

Laurent Therriat

#### Horaires

10h à 13h soit une durée de 3 h

N° d'agrément 11753874875

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris  
T 01 53 34 25 25 > www.ghs.fr

SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

### → AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Qu'est-ce que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ?
- ✓ Que prévoit la réforme portée par la loi ?
- ✓ Quelles informations à déclarer ?
- ✓ Comment se déclenche le calcul ? Sur quels critères ?
- ✓ Une matinée pour vous assurer la bonne compréhension de la mise en place dans votre entreprise